



Compte-rendu du Comité de pilotage annuel du PNG Barge à queue noire

Paris, Tour Pascal B, 24 janvier 2017

Présents : Maxime Bobineau (FDC85), Jacques Comolet-Tirman (MNHN), Eric Coquatrix (FDC76), Perrine Dulac (LPO85), Samuel Havet (LPO49), Yannick Jacob (Maison de l'Estuaire), Jérôme Méry (FDC17), Cyril Moreau (FDC85), Cécile Patrelle (Naturagora), Olivier Patrimonio (MEEM), Frédéric Robin (LPO France), Mathieu Sarasa (FNC), Philippe Sauvage (CELRL), Bertrand Trolliet (ONCFS), Sébastien Farau (FDC85, animateur du plan), Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire, coordinatrice du plan).

Excusés : Jean-Pierre Arnauduc (FNC), Julie Ayçaguer (ADBVBB), Ludivine Boutroue (Région Pays de la Loire), Joël Broyer (ONCFS), Romain Chazal (ONCFS), Jean-Pierre Guéret (LPO France – RNR Marais de la Vacherie), Julie Holthof (CELRL), Emmanuel Joyeux (ONCFS – RNN Baie de l'Aiguillon), Matthieu Marquet (PNR de Brière), Franck Morel (GON Normandie), Jean-Baptiste Mouronval (ONCFS), Jérémiah Petit (Syndicat Mixte Camargue Gardoise), Rudy Pischitta (GON), Eric Roirand (CD85), Raymond Ternat (FDC30), Alain Texier (PNR Marais poitevin), Elodie Tonnot (EPTB Saône-et-Doubs), Anne Trannoy (FRC Hauts-de-France).

Amélie Lecoq et Sébastien Farau remercient les participants de s'être déplacés à Paris et un tour de table est effectué pour présenter les attentes et les motivations de chacun. En plus d'objectifs directement liés à la gestion ou l'étude de sites de reproduction ou utilisés par des barges pré-nuptiales, il ressort qu'il est important de se mobiliser sur les deux plans nationaux de gestion, dans la mesure où d'autres, pourtant rédigés, n'ont pas été mis en œuvre faute de financements.

En préambule, Amélie Lecoq évoque la réforme en cours des PNA. Une circulaire devait être finalisée avant fin 2017. Si les détails d'application de cette dernière ne sont pas encore connus, de grandes lignes ont été présentées aux correspondants PNA et PNG et DREAL :

- le ministère distinguera désormais des PNA conservation, pour les espèces qui se portent mieux et pour lesquels une animation ne sera plus jugée indispensable, et des PNA rétablissement,
- les PNA conservation et rétablissement devront avoir un caractère opérationnel, des PNA connaissances pouvant être envisagés en cas de déficit notable de connaissances sur une ou plusieurs espèces

- le ministère s'engage également dans la voie de PNA multispécifiques ou de milieux (prairies humides, forêts par exemple)

Enfin, le ministère insiste sur la nécessité que la politique PNA s'inscrive et s'appuie sur les autres politiques environnementales de l'État (Natura 2000, espaces protégés, etc.) et sur les politiques sectorielles (eau, agriculture, etc.).

S'agissant des financements, des évolutions sont possibles du fait de la création de l'Agence Française pour la biodiversité (AFB) et de l'acquisition de la compétence générale biodiversité par les agences de l'eau.

Pour le moment aucun changement ne concerne le plan Barge à queue noire.

Bertrand Trolliet s'interroge quant aux problématiques de financements si d'autres plans venaient à être mis en œuvre. Il signale les échanges actuels sur un plan d'action européen plurispécifique, porté par Birdlife et concernant huit limicoles dont la Barge à queue noire. A ce titre, chaque pays a dû faire remonter des informations sur des plans déclinés aux échelles nationales. A sa connaissance, la France est à peu près la seule à décliner des plans sur les espèces concernées (Barge à queue noire et Courlis cendré).

1. Bilan de l'animation 2016

Sébastien Farau présente un bilan de l'animation en 2016, en expliquant qu'il a répondu aux sollicitations des différents partenaires et a tenté de faire émerger une dynamique et des projets dans les régions concernées par l'enjeu « Barge à queue noire » (de façon non exhaustive : Camargue, Charente-Maritime, Marais poitevin, Val de Saône, Hauts-de-France...). Il aurait certainement été nécessaire d'être plus présent dans d'autres sites. En 2017, une « alternance » sera faite pour que tout le monde puisse s'engager dans la démarche du plan.

Un effort particulier a été consacré aux outils de communication. Une stagiaire a été recrutée durant 4 mois. Le plan complet (partie initiale + fiches-actions) a été mis en forme en suivant la charte graphique des PNA, un logo propre au plan a été créé et un « essentiel » reprenant les informations clés pour la Barge à queue noire est quasiment finalisé. Un site internet (bargeaqueu noire.fr) a également été élaboré et n'est pas finalisé. Un nouveau nom de domaine sera probablement choisi, le nom de domaine du site pour le référencement du baguage (bargeaqueu noire.org) et le FEDER de l'action de la LPO85 en Pays de la Loire étant convergents.

Pour terminer, Sébastien Farau signale des difficultés initialement liées aux modalités de financements (tandis que la motivation des acteurs est présente). Celles-ci devraient s'améliorer avec le lancement des appels à « Initiatives biodiversité » ainsi que la stabilisation des politiques environnementales des Régions. Il convient cependant d'être incitatifs et de mutualiser les projets, les enveloppes n'étant pas toujours suffisamment importantes. En outre, il signale la problématique du non-versement des MAEC susceptible de menacer à court-terme l'agriculture extensive, dont les pratiques sont largement favorables à l'accueil des barges.

Samuel Havet partage ce constat en Basses Vallées Angevines et explique que ces retards risquent de compromettre plusieurs années de création d'une relation de confiance avec des exploitants.

Amélie Lecoq fait part de récents échanges entre les services de l'État (DDT-M et DREAL) et l'ASP. Les retards, liés à la nouvelle programmation des fonds européens, au transfert de gestion de ces fonds aux régions et au retard pris dans le déploiement des outils du fait de ce transfert, sont très mal vécus par les services de l'État, qui ont alerté le ministère sur la nécessité d'anticiper la prochaine programmation. Pour autant, aucune réponse immédiate ne peut être apportée au problème majeur que constitue le risque de désengagement de certains exploitants agricoles.

En conclusion, il s'agit désormais de poursuivre l'émergence des actions tout en les mutualisant lorsque c'est possible.

2. Bilan des actions 2016

Sébastien Farau présente le bilan des trois actions (financées) menées en 2016. Elles tiennent au dynamisme existant en Pays de la Loire préalablement au plan, notamment sous l'impulsion de la LPO Vendée.

a. La première de ces actions est la poursuite des opérations de baguage des nicheurs en Vendée, notamment en Marais breton (programme personnel Frédéric Robin - voir présentation en pièce jointe).

b. La seconde est relative au suivi et à la protection de la population nicheuse en Pays de la Loire. Elle consiste notamment au dénombrement des couples nicheurs et à leur localisation spatiale, ainsi qu'à une augmentation des lectures de bagues sur des oiseaux en migrations pré- et postnuptiale. En complément, des préconisations et des travaux de génie écologique sont faits pour favoriser l'installation ou le maintien des couples nicheurs de barges. Enfin, ces travaux font l'objet de valorisations scientifiques et grand public.

Perrine Dulac précise que les résultats de ces travaux financés en partie par le FEDER (ainsi que la Région Pays de la Loire, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la CDC Océan Marais-de-Monts et la Fondation Nature et Découverte) seront diffusés sur le site relatif au baguage des Barges à queue noire (bargeaqueuenoire.org). Elle explique en outre que la veille foncière réalisée s'inscrit dans une démarche globale ayant pour but de mettre en place des pratiques agricoles favorables à l'installation des barges. Enfin, les résultats s'accumulant, une valorisation scientifique dans des revues nationales voire internationales est envisagée.

c. La troisième et dernière action est portée par le PNR de Brière. Les marais de Brière et de Brivet accueillent le troisième noyau français de couples nicheurs de barges. Une stagiaire de niveau M1 a été recrutée et a travaillé sur les facteurs environnementaux influençant l'installation des couples nicheurs de Barge à queue noire. Les premières conclusions conduisent à identifier comme principales caractéristiques des sites : une altitude faible, une topographie plane des prairies, un éloignement des zones urbanisées et un pâturage extensif des prairies. Ce travail sera poursuivi sur les fonds propres du PNR en 2017.

3. Présentation du programme personnel de baguage de Frédéric Robin (LPO France)

La présentation est fournie en annexe.

Le programme de baguage est mené depuis 2012 par Frédéric Robin, avec un appui non-négligeable de Perrine Dulac (LPO85) et Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) ainsi qu'un important réseau d'observateurs. Ces travaux ont une dimension permettant d'améliorer les connaissances générales sur les nicheurs (déplacements, fidélité au site de reproduction, survie...) mais également sur la caractérisation des habitats utilisés par les barges nicheuses (voir notamment le travail présenté au COPIL 2015 par Camille Phelippon et Perrine Dulac).

La mise en œuvre du programme passe d'abord par la capture de poussins, ce qui présente l'avantage non négligeable de connaître ensuite l'âge de l'individu. Des adultes sont également capturés à l'aide de cages apposées sur les nids. Dans les deux cas, une bague métal CRBPO – MNHN est apposée ainsi qu'un code de bague couleur à chaque patte (*voir les codes utilisés sur la présentation*). Ces marquages par bagues colorées permettent d'identifier les individus à distance. Enfin, certains adultes ont également été équipés de GLS. Il est nécessaire de les récupérer pour avoir accès aux informations enregistrées.

L'ensemble de ces captures impose de détecter la localisation des couples nicheurs et en définitif des nids. Pour la capture des adultes, la cage est apposée au plus près de l'éclosion. La capture des poussins nécessite elle une bonne connaissance du comportement des individus. Le traitement des individus lors du baguage doit être rapide pour éviter la fragmentation des familles. Les tiques sont également collectées sur les individus.

Bertrand Trolliet demande les raisons de cette collecte. Frédéric Robin explique que des travaux de recherche sont menés au Portugal. Différentes phénologies d'apparitions des tiques existent

suyvant l'aire de répartition, avec des densités d'individus différentes. Il pourrait s'agir d'un facteur influençant la reproduction et/ou la survie des individus.

Frédéric Robin poursuit en expliquant qu'il est important d'optimiser le retour des contrôles de bagues. Celles-ci augmentent dans le temps grâce à la mobilisation du réseau, même s'il persiste des incertitudes quant à des lectures erronées ou partielles. La détérioration de la couleur des bagues est également susceptible de fausser la lecture. L'idéal reste de fournir une photo à l'appui des bagues observées ; il s'agit par exemple d'opérations mises en œuvre au Sénégal par digiscopie.

Disposer de résultats significatifs nécessite du temps. Le programme rentre dans sa sixième année et il est désormais possible – avec toutes les précautions que cela impose – de travailler sur des paramètres comme la survie des individus ou encore de corréler ces données aux pratiques agricoles (il apparaît à ce titre une précocité de la fauche par rapport aux dates d'envol des poussins). Les opérations de baguages et de suivis seront poursuivies en 2017.

Sébastien Farau remercie Frédéric Robin et insiste sur l'importance de pérenniser ce programme.

4. Présentation des actions prévues en 2017

Sébastien Farau présente les actions validées pour l'année 2017. Il précise que celles-ci sont concentrées en Pays de la Loire, ce qui apparaît logique étant donné les enjeux liés à l'espèce, et que les soutiens de la DREAL Pays de la Loire, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Pays de la Loire sont prépondérants.

a. La première d'entre elle est portée par la LPO France en Marais poitevin, en partenariat avec l'ONCFS, le PNR du Marais poitevin (dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel local) et la FDC85. Un stagiaire sera recruté pendant six mois pour effectuer le suivi de la migration pré-nuptiale des barges et également s'intéresser à leur répartition sur la Vallée du Lay, plus particulièrement sur les communaux de Lairoux et de Curzon (principal site de halte pré-nuptiale pour l'espèce en Marais poitevin).

b. Dans le même temps, une seconde action sera conduite en Basses Vallées Angevines par la LPO 49 et la FDC 49, qui compteront respectivement les lundis et les jeudis l'ensemble de la zone. Ces comptages seront partagés avec le Marais poitevin pour améliorer la « photographie » des dénombrements. Une analyse plus poussée sera menée par la LPO 49 en fonction des niveaux d'eau et de l'utilisation de l'espace (principalement prairies et/ou peupleraies).

Samuel Havet fait remonter que ce type de synthèse est recherché par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour prioriser ses acquisitions foncières. Il arrive donc de manière opportune et s'inscrira en compléments d'autres actions (PNA Rôle des genêts).

c. La campagne de baguage se poursuivra en Vendée en 2017. Le détail de l'action a bien été expliqué lors de la présentation de Frédéric Robin. En complément, Perrine Dulac précise qu'un.e stagiaire de M2 sera mobilisé.e en 2017. Frédéric Robin évoque aussi des perspectives de travaux quant à la phénologie du bloom des insectes au printemps.

Il précise également de ne pas oublier de mentionner les travaux réalisés par l'ENRM, coordonné par Jean-Guy Robin. Sébastien Farau répond qu'il en fera mention dans le rapport

d'activités tout en remerciant les participants, d'autant que cette action est réalisée depuis de nombreuses années à titre bénévole.

d. Une action concernant la gestion des zones humides propriétés foncières des chasseurs va également être entreprises en Marais poitevin par la FDC85. L'objectif est d'améliorer la gestion agricole et hydraulique des complexes de mares et de prairies en faveur des barges prénuptiales et nicheuses. Vingt sites seront diagnostiqués et accompagnés, et des suivis seront réalisés de mi-février à mi-juin.

Bertrand Trolliet attire l'attention sur le fait que certaines préconisations, bien qu'en faveur de la barge, ne pourraient être acceptées dans le cadre de la Loi sur l'eau. Mathieu Sarasa abonde et préconise de faire attention aux interventions, aussi pertinentes soient-elles. Sébastien Farau répond qu'il faudra dans un premier temps aller vers des mesures simples et faciles à mettre en œuvre. Si celles-ci doivent se complexifier, il conviendra de rencontrer l'administration pour expliquer l'objectif d'interventions plus lourdes.

5. Perspectives de futures actions.

Sébastien Farau présente ensuite les actions qui pourraient voir le jour en 2017 ou a posteriori en fonction de la réussite de la concertation entre acteurs et/ou de l'attribution des financements.

a. Il est d'abord évoqué un projet concernant la Camargue et l'amélioration de la gestion, notamment hydraulique, de sites de haltes prénuptiales. Deux coproporteurs de projets seraient pressentis : le Syndicat Mixte de Camargue Gardoise et le PNR de Camargue. Une option envisagée serait alors de répondre à l'appel à « Initiatives biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse tout en associant les parties prenantes.

b. Dans le Val de Saône, l'EPTB Saône et Doubs (structure animatrice Natura 2000) et l'unité avifaune migratrice de l'ONCFS à Birieux travaillent depuis de nombreuses années sur la problématique des prairies humides. Des enjeux existent pour plusieurs espèces (Râle des genêts, Courlis cendré...), et donc pour la barge, qui y niche historiquement bien qu'en faible nombre. La problématique Barge à queue noire est intégrée et l'objectif serait de conduire une expérimentation sur les prairies, en créant des mosaïques de prairies fauchées et pâturées extensivement tout en maintenant des dépressions humides.

c. En Charente-Maritime, la FDC17 souhaite s'engager dans la mise en œuvre du plan, et notamment dans l'amélioration des pratiques agricoles et la gestion hydraulique sur les territoires gérés par les chasseurs. En effet, de nombreux complexes de mares et de prairies seraient susceptibles d'accueillir plus de barges prénuptiales voire des nicheuses, un petit noyau de 4 à 5 à couples existants (Marais de Brouage). Une recherche de financements est en cours auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Jérôme Méry fait part de la motivation de la FDC17 quant au projet, mais également des difficultés qui relèvent de la recherche des financements. Le schéma adopté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne est différent de celui rencontré dans d'autres Agences, comme Seine-Normandie et Loire-Bretagne. Dans le cas présent et avant tout dépôt de projet, un plan de gestion doit être réalisé sur l'ensemble des zones visées puis validé par un comité de pilotage. Or, il s'agit d'une démarche chronophage et coûteuse. Il déplore ces difficultés, d'autant que les objectifs ne portent pas sur des questions cynégétiques mais bien sur la gestion hors saison de chasse.

Amélie Lecoq précise que, le cas échéant, elle pourra intervenir pour expliquer la démarche, en complément de celle de Sébastien Farau. La nouvelle loi Biodiversité, et l'attribution de nouvelles prérogatives aux Agences de l'eau qui vont avec, est en effet susceptible d'être un levier.

Frédéric Robin demande s'il est possible d'établir des plannings pour le piégeage des ragondins. Certains piégeurs viennent à des périodes où les oiseaux s'installent et doivent être le moins dérangés possible. Jérôme Méry prend note. Cela peut être fait simplement en se rapprochant des sociétés de chasse locales.

6. Bilan général

Sébastien Farau dresse le bilan de l'année 2016, en retenant comme côté positif la volonté des acteurs de mener des actions et le début d'un dynamisme dans certaines régions (ce dernier existant déjà auparavant en Pays de la Loire). Quelques limites sont cependant identifiées, notamment le manque de financements ou la difficulté de les obtenir. Il explique également que se contenter de l'entrée « Barge à queue noire » n'est en général pas suffisant pour convaincre des financeurs, et que travailler sur les habitats en général ou sur un cortège d'espèces est mieux reçu.

L'année précédente, la possibilité de solliciter des fonds européens avait été évoquée. Sébastien Farau explique que trouver un porteur national avec des capacités de financements suffisantes est complexe (en plus des difficultés inhérentes à l'élaboration de ces dossiers). La solution la plus viable est de solliciter des fonds FEDER auprès des Régions, et de mutualiser les actions le cas échéant.

Il évoque également la possibilité de rencontres entre les acteurs, déjà évoquées l'année précédente. En l'état, il lui semble que des actions doivent émerger pour ensuite générer une dynamique, qui incitera les acteurs à aller voir ce qui est fait sur les sites où les modalités de gestion fonctionnent pour la Barge à queue noire.

7. Questions diverses

Olivier Patrimonio émet l'idée de faire part de l'évolution des niveaux de populations à l'échelle internationale chaque année dans le plan. Sébastien Farau en tiendra compte dans le prochain rapport d'activités.

Olivier Patrimonio propose également de parler des perspectives quant au moratoire sur la chasse de l'espèce. Sébastien Farau explique son positionnement en tant qu'animateur. La reconduction ou non du moratoire sera du ressort d'un groupe de travail national qui donnera ses conclusions au ministère en charge de l'environnement. Bertrand Trolliet, en charge de l'animation de ce groupe de travail, explique que celui-ci se réunira bien entendu avant l'échéance, et rappelle que le rôle de ce groupe n'est pas de décider de la fin ou non du moratoire mais bien de faire une synthèse objective des données relatives à l'espèce. Olivier Patrimonio en tient compte et propose d'évoquer les évolutions à venir quant à l'espèce.